

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS "QUIZ HALLOWEEN SAUVABUS 2025"

Article 1 – Organisation

L'association **Sauvabus**, dont le siège social est situé 6 rue de la Fontaine – 19170 TARNAC, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Quiz Halloween Sauvabus 2025** », accessible en ligne via un formulaire Google Forms.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, sans limite d'âge (les mineurs avec autorisation parentale). La participation est limitée à **une seule participation par personne** (même nom, même adresse email). Les **membres actifs de l'association Sauvabus** ne peuvent pas participer.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent :

- Compléter le formulaire en ligne entre le **15 octobre 2025 à 08h00** et le **19 octobre 2025 à 23h59**.
- Répondre correctement à **toutes les questions** du quiz.

Article 4 – Désignation des gagnants

Parmi les participants ayant répondu correctement, un **tirage au sort** sera effectué le **20 octobre 2025**.

Le gagnant sera contacté par email et recevra un **code lui permettant de s'inscrire gratuitement** à la balade Halloween du 1er novembre 2025.

Un **justificatif d'identité** pourra être demandé lors de la validation de la remise du lot et le **jour de l'événement**.

Article 5 – Dotation

Le lot mis en jeu est :

- **1 place gratuite** pour la **balade Halloween 2025** à bord du bus Agora n°7915, le samedi **1er novembre 2025** à Paris.

Le lot est nominatif, non échangeable et non remboursable.

Article 6 – Responsabilités

L'association Sauvabus ne saurait être tenue responsable :

- En cas de dysfonctionnement du formulaire ou d'internet, empêchant la participation.
- En cas d'informations erronées ou incomplètes transmises par les participants.

Le jeu-concours est organisé dans un **esprit ludique et convivial**, dans le but de faire plaisir aux participants.

En conséquence, **aucune réclamation, recours ou action en justice ne pourra être exercé contre l'association Sauvabus** concernant l'organisation, le déroulement ou les résultats du jeu.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.